

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 mars 2023

n° 051-23 C

Objet : RD - Vote du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) pour 2023

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 70

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Christophe Richel - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 2

Luc Meunier - Emilio Pla Diaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération n° 051-23 C

objet **RD - Vote du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) pour 2023**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que depuis la loi de finances pour 2010, Grand Chambéry, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique, perçoit une fiscalité mixte.

Dans ce cadre, Grand Chambéry a la possibilité de se prononcer annuellement sur le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Le débat d'orientations budgétaires 2023 a insisté sur :

- la nécessité de majorer le montant des crédits de paiement des investissements à réaliser entre 2023 et 2026, notamment pour le financement des travaux d'eaux pluviales, de voiries/infrastructures et d'habitat,
- de laisser une situation financière saine à l'issue de la période 2020-2026 tout en permettant un niveau d'investissement similaire sur la période suivante 2027-2033.
- de repositionner le budget général de la collectivité en budget « pivot » permettant de temporiser toute tension ultérieure sur l'ensemble des politiques publiques intercommunales,
- de modérer au maximum l'impact pour le contribuable propriétaire foncier,

Il est donc proposé d'augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti actuellement à 2,30 % et de le voter à 4,30 % pour l'année 2023.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1640 C,

Vu la délibération n° 063-22 C du Conseil communautaire du 7 avril 2022,

Vu la délibération n° 026-23 C du Conseil communautaire du 26 janvier 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 janvier, 21 février et 7 mars 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à la majorité par 50 voix Pour, 23 voix Contre et 7 Blancs / Nuls / Abstentions :

Article 1 : vote le taux de la taxe sur le foncier bâti à 4,30 % pour l'année 2023.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **051-23 C**

Objet de l'acte : RD - Vote du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) pour 2023

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 1 - Impôts locaux (taux, exonérations, abattements...)

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29085H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29085H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023